

Chef de chantier

Bâtiment et Génie Civil

Certification professionnelle niveau IV

La formation du BTP
par des professionnels du BTP

Alternance

de 612 heures
à 752 heures

14,00 € H.T.
de l'heure

Code CPF : 1665

Dates:

nous consulter

Lieu

Toulouse

Objectifs

A l'issue de la formation, le participant sera en capacité :

- De reconnaître les techniques, les technologies, les modes opératoires adaptés et pertinents ;
- De mettre en œuvre les modes opératoires en respect des règles de base QSE ;
- De préparer, d'organiser ses chantiers et adopter les attitudes adaptées de management ;
- De gérer ses équipes dans le respect des rendements imposés ;
- De représenter son entreprise auprès des tiers ;
- D'affirmer son autonomie de chef de chantier, sa capacité d'analyse et de critique.

Programme

- Technologie et techniques (100 à 224 heures)
- Organisation - Gestion (320 à 328 heures)
- Environnement professionnel (52 à 60 heures)
- Relationnel (76 heures)
- Projet final et jury (64 heures)

Inscription
possible à un
ou plusieurs
modules
seulement

Méthode pédagogique

- Une organisation pédagogique précise et méthodique qui rend le salarié en formation très rapidement autonome et responsabilisé
- Des promotions de 15 stagiaires maximum, ce qui favorise une relation de proximité et de qualité avec les formateurs
- Exposés théoriques
- Etudes de cas pratiques et techniques
- Mises en situation professionnelle à partir d'exercices issus de dossiers d'entreprise
- Utilisation de l'informatique
- Constitution de dossiers

Projet final - Jury

- QCM portant sur des connaissances d'ordre général.
- Réalisation d'une préparation de chantier simple.

La soutenance sera réalisée sur le projet de fin de formation.

C'est le jury, composé de professionnels du BTP (salariés et dirigeants) qui décidera, à l'unanimité de ses membres, de l'attribution de la certification professionnelle de « Chef de chantier bâtiment génie civil », de niveau IV, enregistrée au Répertoire National des Certifications Professionnelles.

Public concerné

- Les salariés du BTP : individualisation du parcours en fonction du niveau de formation générale et des acquis professionnels.
- Jeunes de 19 à 26 ans et adultes demandeurs d'emploi de plus de 26 ans :
 - Parcours long : titulaires d'un BAC TECHNOLOGIQUE, BAC PRO ou BT dans les spécialités du BTP
 - Parcours court : titulaires d'un BTS, DUT, licence professionnelle dans une des spécialités du Bâtiment
- Personnes en reconversion professionnelle (parcours long uniquement) : sur examen du dossier en fonction des acquis et des expériences antérieures.

Modalités d'entrée

- Présélection après étude du dossier de candidature.
- Tests de sélection sur une journée (tests d'aptitude, tests de personnalité, questionnaire écrit et deux entretiens individuels).

N.B. : Avoir une entreprise d'accueil pour passer les tests n'est pas indispensable, mais obligatoire pour démarrer la formation.

www.cfpct.com

